

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE POIROUX

Arrêté n° 95V2025

**Restrictions de stationnement
Place de la Mairie**

LE MAIRE DE POIROUX,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

VU le déroulement du marché de Noël, place de la mairie, le 23 novembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, pour une question de sécurité, d'interdire le stationnement sur les emplacements zone bleue situés place de la mairie, en raison du déroulement du marché de Noël, le 15 novembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit place de la mairie, sur les emplacements zone bleue, le 15 novembre 2025 de 8 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de **POIROUX**.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de **POIROUX**.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la commune de **POIROUX**
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poiroux, le 03 novembre 2025

Francis CHUSSEAU
Adjoint au Maire

